



Manu Reynaud

Président du groupe des élu-es Choisir l'écologie

Adjoint au Maire délégué à la ville apaisée,

respirable et numérique

Conseiller Métropolitain en charge du numérique

manu.reynaud@montpellier.fr

Tél. 06 86 53 49 51

Montpellier, le 13 mars 2024

Monsieur le Maire Président

N/Réf.: MR/NA/mars 2024

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons que nous féliciter de la période de débats et visites sur la question des déchets de notre territoire qui s'est ouverte avec l'audition d'Agnès Langevine, Vice-présidente de la région Occitanie, et de l'Ademe le 1^{er} mars.

Nous souhaitons à cette occasion pouvoir poser un certain nombre de questions.

Ce sujet fait partie des préoccupations majeures de nos concitoyen-nes, d'autant plus au 1^{er} janvier 2024 où la valorisation de bio-déchets est devenue obligatoire.

Cette prise de conscience est réelle dans la société et sur la Métropole.

Nos concitoyen-nes sont demandeurs, et les premières expériences et installations de composteurs dans la Métropole nous le prouvent.

Nous souhaitons, loin des postures, nous saisir du débat.

Il nous faut rappeler sans cesse les objectifs de la politique zéro déchets, issus de nos campagnes municipales et d'un vote à l'unanimité du conseil de Métropole du 22 mars 2022.

Nous souhaitons aussi nous saisir de la question de l'export des déchets et leur bilan carbone et matière.

En premier lieu, quel est le bilan de la politique zéro déchets votée à l'unanimité le 22 mars 2022 à la Métropole ?

Il nous semble nécessaire d'avoir un état des lieux clair et précis sur l'avancée des différents sujets en précisant les points de blocage, d'attention, et de vigilance sur les objectifs des politiques publiques d'une part et l'organisation administrative qui en a découlée.

Parmi ces éléments, le calendrier passé et futur de déploiements des composteurs et de l'ensemble des dispositifs de collecte doit pouvoir être présenté.

Ce bilan intermédiaire est une nécessité pour poser les bases d'une réflexion bien sûr mais aussi ajuster en mars 2024 les moyens alloués.

Pourquoi le vote d'une délibération sur la fin de la DSP Améthyst est-il urgent et n'a-t-il pas fait l'objet d'une anticipation pour un tel process industriel structurant ?

La délibération du 22 mars 2022 citait explicitement la date de la fin de la DSP Améthyst, et l'on ne peut que s'étonner de l'urgence affichée aujourd'hui.

En quoi consiste l'urgence, et pourquoi ne peut-on pas prendre d'avenant nous permettant de se laisser le temps de l'instruction et du débat ?

Quels étaient les différents scenarii concernant le(s) process industriel(s) qui étaient envisagés dans le cadre du vote de la délibération du 22 mars 2022 et qui devaient se mettre en place au 1^{er} janvier 2025 après la fin de la DSP initiale ?

Pouvez-vous confirmer que l'offre de service de la région Occitanie et de l'Ademe pour accompagner la rédaction du cahier des charges pour intégrer le changement de modèle a bien été engagée ?

Agnès Langevine, le 1er mars, a fait cette proposition en intégrant la notion de contrat de performance.

L'importance du territoire a été soulignée par de nombreux intervenant-es, sur l'interdépendance et la complémentarité actuelle et future de nos différents dispositifs de traitement des déchets.

Quel peut être le territoire concerné ? quelles sont les démarches entamées auprès des intercommunalités voisines ?

Sur le type de modèle économique, la région propose des contrats de performance en intégrant la notion de tonne évitée, cette démarche est-elle intégrée ?

Concernant le choix d'un dispositif de type CSR qui fait aujourd'hui l'objet d'une partie du débat.

- pourquoi y a t-il un unique choix proposé aujourd'hui ? quels pourraient être les différents scenarii en matière de process ?
- pourquoi la délibération ne pourrait pas faire un Appel à Manifestation d'Intérêt sur les différentes options possibles ?
- quelle méthode de définition du cahier des charges va-t- elle être mise en place ?
- quelles sont les capacités de nos services à répondre à la commande et les options d'accompagnement retenues ou à retenir ?

Sur les aspects juridiques et administratifs, et le cahier des charges nous liant ou pouvant nous lier à un industriel :

- quelle pourrait être la structure juridique qui porte le sujet ?
- pourrait-on envisager la création ou l'adhésion à une structure existante ou ad hoc?

- quels serait le modèle économique nous permettant d'inciter les industriels dans les solutions qu'ils viendraient à proposer à répondre à notre politique zéro déchet ?
- comment est intégrée dans ce projet la question de la prévention ? Sa charge peut-elle être partagée avec un opérateur dans le cadre d'une DSP ?

Concernant les aspects fiscaux, où en est le projet de taxe incitative ?

Concernant le process dit de CSR, nous souhaiterions disposer d'un certain nombre d'éléments relatifs :

- aux impacts sanitaires

L'intervention de l'AMO lors de l'audition précisait que les normes qui pourraient être appliquées étaient inférieures à celles entourant l'incinérateur de Lunel Viel, pouvons-nous a minima nous caler sur celles-ci ?

- au bilan énergétique de la chaudière
- au bilan carbone du dispositif
- au bilan matière

Concernant la localisation d'un dispositif de traitement, quelles sont les sites possibles ? La proposition avancée dans les présentations était uniquement faite sur le site actuel d'Améthyst, y a-t-il d'autres lieux possibles sur le territoire de la Métropole ?

L'implantation d'une installation de stockage de déchets non dangereux a-t-elle été étudiée ?

Il nous semble indispensable de disposer de projections, de trajectoires et scenarii possibles à 2030 et 2050 comme pour les objectifs du PCAET. Nous souhaiterions pouvoir disposer d'éléments :

- sur le coût comparé avec l'utilisation des incinérateurs et l'exportation face à un CSR (par exemple, sur une période prospective de 10 ans à 30 ans) entre nouvelle une usine CSR/maintien de l'usine actuelle, avec réduction volontariste des déchets entrants et amélioration du tri à la source. Ce coût doit être étudié en intégrant les différentes taxes/
- sur la réduction réelle et pérenne des exportations vers les décharges et les incinérateurs et à quel coût.
- sur la réduction globale des intrants (inscrite dans la stratégie zéro-déchets), la meilleure qualité des tris à la source, une plus grande valorisation des refus, etc.
- quelque soit la situation retenue, où va-t -on enfouir les déchets finaux, les refus et à quel prix ?
 - **sur la question énergétique**, le représentant de l'Ademe lors de l'audition précisait qu'il fallait démontrer un besoin d'énergie notamment en chaleur pour être éligible au cofinancement, quel est ce besoin ?

Quel est le cout prévisionnel de cette énergie avec des hypothèses à 2030 et 2050 et quel est le coût comparé aux différentes autres sources d'énergie notamment par rapport aux tarifs de la SERM aujourd'hui?

Quel est le bilan attendu de la production de gaz dans le réseau ?

Et enfin, quel est le bilan énergétique global ?

Quels seraient les capacités à 2030 et 2050 des incinérateurs de Sète et Lunel Viel pouvant accueillir par contrat les déchets de la Métropole de Montpellier ?

Concernant les modalités de consultation relatives à la mise en place d'une DSP,

quels sont les impératifs de consultation publique du point de vue de la loi, et les modalités spécifiques que la Métropole pourrait vouloir mettre en place (conseil de concertation, information du public pour la suite) ainsi que le calendrier ?

Parmi les différents scenarii possibles, nous souhaiterions que soit mise à l'étude une DSP "Ametyst transitoire" sur 3 à 5 ans, qui viserait à améliorer les processus actuels tout en nous laissant le temps, en collaboration avec la région et les territoires voisins, de vérifier les résultats des politiques lancées et d'étudier la faisabilité de toutes les solutions possibles répondant à nos objectifs stratégiques.

Ainsi, cette DSP "Ametyst transitoire" pourrait permettre de

- 1. chercher à améliorer, <u>sans investissements majeurs</u>, les process de l'usine Ametyst actuelle
- 2. conforter toutes les premières actions déjà lancées et vérifier leur pertinence et leur efficience
- 3. s'appuyer sur la signature d'une convention avec la région et, opportunément, avec les territoires voisins, pour l'étude de faisabilité des différents scénarios du futur système global de gestion et de traitement des déchets qui prendra la suite d'Ametyst,
- 4. intégrer un contrat de performance à la tonne évitée
- 5. et un dispositif de prévention et de sensibilisation supporté par l'opérateur

Le sujet est complexe, mais majeur pour notre territoire, ses habitant-es, leur environnement, leur santé, et les moyens de la collectivité.

Aussi, nous souhaitons à travers ces questions et propositions contribuer au débat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Manu REYNAUD

Président du groupe des Elu-es choisir l'écologie pour Montpellier Adjoint au maire